

COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS

de février 2018 à février 2019

Axdis
pro

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUOTIDIEN



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

SOMMAIRE

- 1** La déclaration de soutien du président d'AXDIS
- 2** La présentation d'AXDIS
- 3** Les 10 principes du Pacte Global des Nations Unies auxquels nous adhérons
- 4** Les Droits de l'Homme
- 5** Les normes internationales du travail
- 6** La protection de l'environnement
- 7** Notre lutte contre la corruption
- 8** Annexes

1 - La déclaration de soutien du président d'AXDIS

« AXDIS a demandé son adhésion au Global Compact des Nations Unies en février 2018, au travers d'une lettre adressée au Secrétaire Général des Nations Unies. Aujourd'hui, par la présente Communication sur le progrès (COP), je suis heureux de confirmer qu'AXDIS réaffirme son soutien aux Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Notre engagement est repris dans notre première publication du rapport « Communication sur le Progrès » (COP). Nous y avons répertorié nos actions déjà menées en 2018 ainsi que nos objectifs 2019 visant à améliorer continuellement l'intégration du Pacte mondial et de ses principes dans notre stratégie commerciale, notre culture et nos opérations quotidiennes et de les faire progresser dans notre zone d'influence.

Dans une logique de transparence, conformément aux attentes du Global Compact, dès avril 2020, notre COP sera diffusée sur le site du Pacte des Nations Unies et sur notre site internet. Nous informerons également toutes nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Thierry HOURQUET
Président d'AXDIS



2 - La présentation d'AXDIS

LE DISTRIBUTEUR B2B SPÉCIALISTE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Pionnier de la distribution depuis 20 ans, AXDIS est leader sur le marché de la distribution BtoB de solutions destinées à l'amélioration de l'efficacité énergétique, et à la réduction de la consommation des énergies fossiles.

AXDIS via son enseigne AXDIS PRO distribue des solutions en efficacité énergétique permettant d'optimiser la consommation des bâtiments : de la production, à l'utilisation, en passant par le stockage et la gestion de sa propre énergie, dans le secteur du résidentiel, du tertiaire et de l'industrie.

NOS CHIFFRES CLÉS EN 2019 :

- 35 collaborateurs : dont 5 nouvelles embauches sur cette année
- + de 5 TWhc de cumac économisés
- 6 agences en France + 1 stock central
- l'ouverture cette année d'une nouvelle base logistique
- CA de 73 307 500€ en 2018

3 - Les 10 principes du Pacte mondial auxquels nous adhérons



4 - LES ACTIONS MISES EN PLACE RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME 1/2

Principes concernés :

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;

AXDIS adhère :

- Aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948
- Aux principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

LES ACTIONS :

Le service Administratif d'AXDIS veille à respecter le code du travail français qui s'applique aux salariés

- La Charte des valeurs signée par le Président

4 - LES ACTIONS MISES EN PLACE RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME 2/2

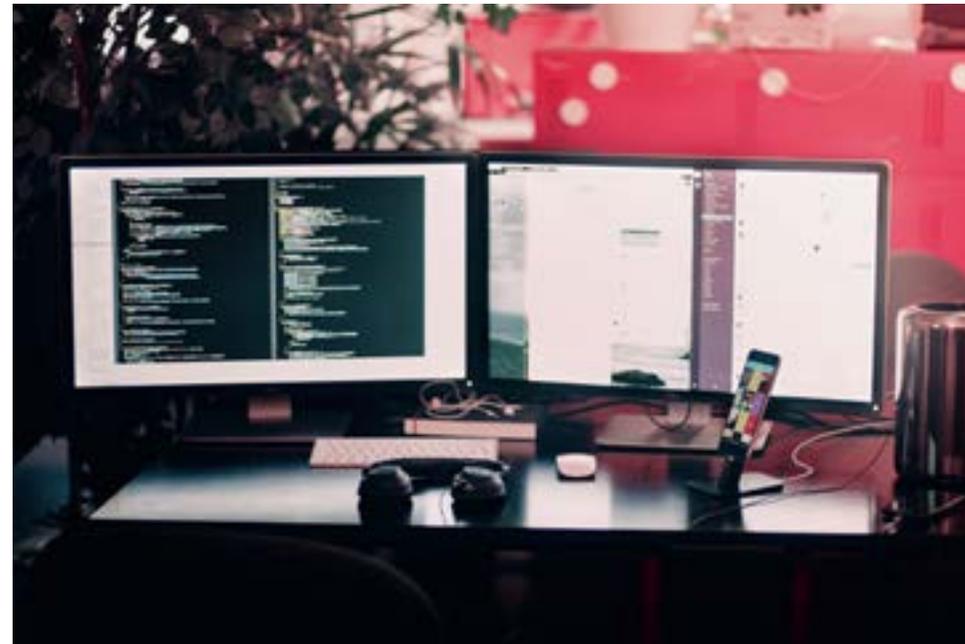
Nos actions pour le bien-être de nos salariés au sein de nos locaux

Un environnement de travail propice au bien-être et travail des salariés :

- Des espaces de travail climatisés
- Équipement de qualité : 2 écrans d'ordinateur par collaborateur, logiciels performants, fauteuils ergonomiques,...
- Une cafétéria équipée d'une machine expresso, mi cro-ondes, écrans tv...

Des actions en interne pour créer un esprit d'équipe, une cohésion entre les collaborateurs :

- . Gala prestigieux de boxe thaï annuel
- . Repas de fin d'année
- . Célébration des anniversaires
- . Petit déjeuner offert une fois par semaine



5 - LES ACTIONS MISES EN PLACE RELATIVES AUX NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL 1/3

Principes concernés :

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

LES ACTIONS :

- La mise en place en septembre 2018, d'une procédure d'accueil des nouveaux collaborateurs :
 - Remise de goodies : un porte clé, un sac en toile, une clé USB et un stylo logotés AXDIS
 - Élaboration d'un parcours d'intégration personnalisé et de formations sur les différents logiciels utilisés en interne.

- Stabilité dans les contrats proposés, en 2018 AXDIS emploie 99% de ses salariés en contrat à durée indéterminée : 34 CDI et 1 contrat de professionnalisation

5 - LES ACTIONS MISES EN PLACE RELATIVES AUX NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL 2/3

LES ACTIONS :

Afin de veiller à garantir la protection de ses salariés, AXDIS mène une prévention des risques professionnels en mettant à disposition de son personnel des Equipements de Protection individuelle (EPI) :

- Chaussures de sécurité
- Trousse de 1er secours 1er soins
- Gants de manutention

Elle équipe également ses collaborateurs de t-shirts, pulls, parkas et polaires aux couleurs de la société AXDIS

AXDIS veille à toujours être en accord avec les principes universels des Droits de l'homme.

- La Charte de la diversité

AXDIS soutient la diversité culturelle et sociale et a signé la Charte de la diversité. De multiples nationalités se côtoient au sein de notre entreprise et sont totalement impliqués dans la réussite de notre projet et la construction de notre succès.

- La Parité Homme/femme au sein d'AXDIS, nous souhaitons réduire toute inégalité en favorisant notamment la mixité dans un secteur à dominante très masculine.

Au 31/12/18 : 21 hommes (60%) / 14 femmes (40%)

5 - LES ACTIONS MISES EN PLACE RELATIVES AUX NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL 3/3

LES ACTIONS :

. **L'Insertion professionnelle**

Un contrat CDI en insertion professionnelle en 2018

. **La promotion et le soutien de la femme**

Sponsor du Rallye Aïcha des gazelles, rallye 100% féminins mettant en avant ses valeurs fondatrices : le courage, le dépassement de soi, la loyauté, l'entraide et l'engagement environnemental et solidaire. Notamment l'engagement citoyen et sociétal avec son association Cœur de Gazelles : en moyenne chaque année pendant les 8 jours de compétition, 8000 consultations médicales et 7000 personnes bénéficient des dons des Gazelles.

6 - LES ACTIONS MISES EN PLACE RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Principes concernés :

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;

La transition énergétique représente un défi de taille à relever pour notre pays. La France doit se doter d'un nouveau modèle énergétique, robuste et durable.

Depuis sa création en 1999, Axdis, en adaptant son offres de produits aux attentes de ses clients en matière de solutions énergétique, propose une alternative durable et en accord avec les enjeux environnementaux du 21ème siècle.

- . Produits éco responsables
- . Technologies de production, d'utilisation, de stockage et de gestion de l'énergie.
- . Recherche pour nos clients d'aides, primes et subventions pour financer jusqu'à 70% des opérations d'économie d'énergie
- . Utilisation des Certificats d'Economie d'Energie qui permettent des opérations d'isolation et de chauffage totalement financées et qui permettent de lutter contre la précarité énergétique.

AXDIS poursuit sa démarche environnementale via les actions suivantes :

- Afin de limiter les déchets et de moins polluer, AXDIS est devenu un point de collecte PVCYCLE, ainsi elle propose à ses clients installateurs de déposer les panneaux photovoltaïque vetuste gratuitement.
- AXDIS imprime tous ses supports sous le label IMPRIM'VERT.
- Plus de fax papier : les fax arrivent directement sur une boîte mail : contact@axdis.fr afin de limiter la consommation de papier
- La Signature électronique incitative : Toutes les signatures électroniques de nos mails doivent posséder la mention « Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité » .
- La Consommation de papier et d'encre : en limitant les impressions superflues et en dématérialisant l'intégralité de nos documents qui sont mis à disposition sur un réseau partagé.

7 - LES ACTIONS MISES EN PLACE RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principes concernés :

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Axdis défend à l'ensemble de ses salariés d'accepter toutes forme de gratifications financière ou matérielles qui seraient susceptible d'influencer l'intégrité morale d'une personne qui les accepterait en contrepartie d'informations stratégique ou de prise de position pouvant biaiser le résultat d'une décision.

Le personnel d'Axdis en relation directe avec les fournisseurs s'assure que ceux-ci soient traités de manière équitable et honnête. Lors de toute embauche de collaborateur (que ce soit pour un contrat d'alternance, un contrat de stage, un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminé), Axdis émet tout d'abord une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) afin de régulariser la situation du futur salarié ou stagiaire, puis établie un contrat qui doit être approuvé et signé par les deux parties cocontractantes.

De plus, celui-ci s'accompagne d'une convention collective garantissant les droits et devoirs de chacune des parties l'une envers l'autre, qui doit également être lue et signé par l'employé et son employeur.

De même, Axdis interdit à l'ensemble de son personnel responsable d'agence de faire travailler quiconque sans une validation préalable de sa direction.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), nous faisons signer auprès de tous intervenants une fiche « Informations sur les règles de confidentialité et de sécurité des données à caractère personnelles.

Cf : Annexe 1

ANNEXE 1: Règles de confidentialité des données personnelles



L'efficacité énergétique au quotidien

INFORMATIONS SUR LES RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNELLES

SIÈGE SOCIAL & MAGASIN ELECTRIQUE
142 BD Victor Hugo
92 110 CLICHY
Tel. : 01 42 70 45 46
Fax : 01 41 27 06 38

NOS AGENCES

CLICHY
157 BD Victor Hugo
92 110 CLICHY
Tel. : 01 41 40 84 32
Fax : 01 47 39 35 83
contact@axdis.fr

ANNECY
8 rue Saint-Etienne
74 900 CRAN-GEVRIER
Tel. : 04 50 51 80 79
annecy@axdis.fr

LYON
74 avenue des Bruyères
69 150
DÉCINES-CHARPELÉ
Tel. : 04 72 27 81 39
contact@axdis.fr

MONTPELLIER
2382 rue de la Fontaine
de la Banquière
34 000 LATTES
Tel. : 04 67 82 86 39
montpellier@axdis.fr

TOULOUSE
47 route de Paris
31 140 AUCAMVILLE
Tel. : 05 34 65 20 35
toulouse@axdis.fr

STOCK CENTRAL
7-9 avenue de la Redoute
92 390 VILLENEUVE
LA GARENNE
Tel. : 01 55 02 10 23
contact@axdis.fr

1 - FINALITÉ ET QUALITÉ DE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Dans le cadre de son activité, la Société, agissant en qualité de responsable de traitement, procède à un traitement informatisé des données de ses Clients et prospects dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

La Société veille à ne collecter et ne traiter que des données strictement nécessaires au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées.

L'utilisation des données collectées est strictement nécessaire à l'exécution du Contrat ou relève de l'intérêt légitime de la Société.

La collecte et le traitement de ces données est nécessaire pour :

- la création du compte Client,
- à la programmation des interventions de la Société,
- à la gestion des commandes,
- au traitement des réclamations,
- à la facturation,
- et aux opérations de recouvrement.

Le nom, le prénom, l'adresse et les caractéristiques du logement, le numéro de téléphone et l'adresse mail du Client, et le cas échéant, les coordonnées de l'Utilisateur si celui-ci est différent du Client, ou du Propriétaire si le Client est locataire, ainsi que l'ancienneté du logement sont essentiels à l'exécution du Contrat.

Elles sont collectées directement auprès du Client lors de la signature du Contrat. En cas de refus du Client de communiquer ses données personnelles, la Société ne sera pas en mesure de conclure le contrat de service demandé.

La Société s'efforce, par ailleurs, de personnaliser ses services afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients.

Dans ce cadre, la Société est amenée à collecter directement ou indirectement, avec le consentement de la personne concernée, des données non strictement nécessaires à l'exécution du Contrat, afin de mieux connaître ses clients et de pouvoir proposer les offres les plus pertinentes. Le Client peut autoriser la Société à traiter ses données à des fins de prospection commerciale au moment de la Collecte de ses données.

La Société est également susceptible d'utiliser les données de navigation de ses Clients et prospects collectées sur les sites internet de la Société ou de ses partenaires et de les associer avec d'autres données. À tout moment, le Client a la possibilité de s'opposer au dépôt de cookies sur son terminal en désactivant les cookies éventuellement déjà déposés.

S'il l'accepte, le Client peut également faire l'objet de profilage à des fins publicitaires. À tout moment, il pourra ensuite s'y opposer en exerçant son droit d'opposition à l'adresse mentionnée ci-après et, la Société ne sera alors plus en mesure de proposer des services personnalisés ou des offres promotionnelles ciblées au Client.

2 - DURÉE DE CONSERVATION

Les données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et eu égard à la prescription en vigueur et aux obligations légales de conservation de certains contrats/données.

En particulier (et sous réserve d'une modification ultérieure des délais de prescription et/ou des obligations légales de conservation spécifiques)

- S'agissant des traitements relatifs à l'exécution du Contrat, les données personnelles du Client sont conservées pour une durée de dix ans à compter de la livraison du bien ou de la fin de l'exécution de la dernière prestation contractuelle (en archivage, conformément aux obligations légales de conservation des contrats conclus par voie électronique et des documents comptables).

- les données des clients utilisées à des fins de prospection commerciale peuvent être conservées pendant un